

**L’Union européenne face au Brexit**

***Nicolas VÉRON,*** *Co-fondateur de l’Institut Bruegel,  
Membre du Peterson Institute for International Economics*

Mercredi 18 janvier 2017 – Université Paris-Dauphine

Le conférencier présente les deux organismes de recherche auxquels il appartient et souligne leur totale indépendance. Il précise que les analyses produites par ces centres répondent à des demandes émanant des décideurs publics mais que leurs conclusions sont totalement libres.

La vision apportée ici est personnelle et n’engage en rien les deux centres de recherche d’appartenance de l’intervenant.

**La séquence du Brexit**

Le vote au référendum du 23 juin 2016 ouvre la voie à une sortie du Royaume-Uni, conformément à l’article 50 du Traité de Rome. Mais le Premier ministre britannique du moment, David Cameron, n’envoie pas immédiatement la notification de la décision de sortie aux autorités européennes. Suit alors une période de latence, qui semble révéler une certaine hésitation de la part du pouvoir britannique sur la façon de négocier la séparation. Finalement la date de notification officielle est choisie : ce sera mars 2017.

Juridiquement il ne s’est donc encore rien passé (en janvier 2017). L’UE à 27 va se voir doter d’un mandat de négociation. Ce sera Michel Barnier qui, pour l’UE, dirigera la commission chargée de régler les conditions de sortie. Cette commission dispose de deux ans pour trouver un accord avec le Royaume-Uni. Si au terme de ce délai l’accord est trouvé, le sortie a lieu, dans des modalités qui auront été fixées. Mais tout le monde pense que le délai de deux ans est bien court pour régler toutes les questions.

On pourrait donc trouver un accord transitoire, avant l’accord définitif. Les défenseurs du Brexit refusent *a priori* l’idée d’un tel accord transitoire, craignant que celui-ci ne soit pas suffisamment profond dans la rupture et soit conservé ensuite pour devenir définitif. Au contraire certains acteurs économiques britanniques, en particulier la Banque d’Angleterre, souhaitent que cet accord de transition existe.

De toute façon la séparation va être difficile aussi bien pour l’UE que pour le Royaume-Uni. Pour ce qui concerne celui-ci, il faut en passer par un vote au Parlement[[1]](#footnote-1) qui permette au Premier ministre d’engager la procédure de sortie. L’autre difficulté est le fait que l’Ecosse et l’Irlande du nord ne sont pas d’accord pour quitter l’UE[[2]](#footnote-2).

**Les conséquences pour l’UE**

***En termes de politiques publiques***

Pour les 27 la PAC, la politique de la concurrence et celle du marché intérieur ne seront pas modifiées.

Pour ce qui concerne le système financier européen les choses sont plus compliquées. La place de Londres joue en effet un rôle central pour le marché financier européen. Les ¾ des opérations sur produits dérivés se font à Londres, les banques d’investissement américaines sont toutes situées à Londres et les marchés de gros sont presque tous à Londres. Certaines activités des 27 sur ces opérations devront quitter la place londonienne et la réponse de l’UE devra être appropriée. Certaines resteront au Royaume-Uni, certaines iront vers les 27 et les autres seront relocalisées aux États-Unis.

Nicolas Véron pense que dans les deux ans 10% à 20% de ces activités iront vers l’UE et que cela lui sera favorable, même si des risques existent. La question se pose quand même de savoir si l’UE à 27 est vraiment équipée pour accueillir ces activités. Il faut aussi en même temps que l’UE renforce ses capacités de contrôle sur le continent.

Dans le domaine de la défense et de la sécurité, le départ du Royaume-Uni posera des problèmes, car celui-ci joue un rôle important, notamment dans le domaine nucléaire et dans le domaine du renseignement.

***En termes politiques***

Le choc politique va être énorme, bien que moins considérable que celui qui aurait eu lieu si le Royaume-Uni avait fait partie de la zone euro. On sent bien la déprime qui atteint les milieux bruxellois, mais, pour Nicolas Véron, le traumatisme a été moins pire qu’attendu. En effet la confiance dans l’Europe n’a pas réellement baissé comme en témoigne le fait que la contagion populiste n’a pas vraiment pris le dessus. Même si Marine Le Pen veut sortir de l’UE, elle dit vouloir revenir à l’Ecu. Finalement l’UE résiste aux forces centrifuges jusqu’à maintenant et garde une certaine cohérence.

**L’avenir**

Le paysage à venir va beaucoup dépendre des résultats économiques. Si le Royaume-Uni est prospère et l’UE en difficulté, le Brexit apparaîtra comme une victoire. Le conférencier ne pense pas que ce schéma soit probable, la place de Londres subissant nécessairement la perte d’une partie de ses capacités. Mais certains économistes pensent à l’inverse que ce choc va obliger le Royaume-Uni à diversifier son économie et que ceci lui sera bénéfique.

En conclusion on doit relever que la négociation sur le Brexit est importante mais seconde par rapport à la question centrale, celle de l’évolution politique et économique du Royaume-Uni lui-même. Celle-ci dépend en partie de la présence de la main d’œuvre qualifiée étrangère et de la politique d’immigration. Si le pays choisit la solution dure, l’impact risque d’être négatif pour l’économie britannique.

**Questions**

Dans les réponses aux questions posées, Nicolas Véron précise que :

* Un dumping fiscal massif de la part du Royaume-Uni semble peu probable car celui-ci a besoin de rentrées fiscales pour permettre la réduction de sa dette publique ;
* Une expulsion massive des expatriés semble également peu probable, mais la fermeture aux nouvelles entrées sera certainement mise en œuvre ;
* Une sortie « sèche » et définitive dès mars 2019 est vraisemblable, malgré la complexité des dossiers, compte tenu du choix de la part de Theresa May en faveur d’un « hard Brexit » ;
* L’effacement probable de la place de Londres profitera à toutes les autres places, pas seulement aux européennes, mais aussi à New-York et aux places asiatiques ;
* Il n’est pas sûr que le renforcement des liens économiques du Royaume-Uni avec les États-Unis profite beaucoup au premier, compte-tenu de l’asymétrie qui les caractérise.

1. Finalement accordé le 13 mars 2017 [↑](#footnote-ref-1)
2. L’Ecosse demande, en mars 2017, d’organiser un référendum en faveur de l’indépendance, ce qui lui permettrait de rester dans l’UE et affaiblirait le Royaume-Uni, si le oui à ce référendum l’emportait. [↑](#footnote-ref-2)